

COMMUNE DE

TORSACAR Prefecture

16410-TORSAC  
0161611603624-20240403-D2024278-DE  
Reçu le 17/04/2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**délibération :**  
**D\_2024\_27\_8**

L' an deux mille vingt quatre, le mercredi 03 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 14

Date de convocation du : 12 Mars 2024

Présents : 13

**Présents :** BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, BLANC Wilfried, TARDY Marie-Line, GUISET Jimmy, GREGOIRE Hervé, ADAM Olivier, SURGET Chantal, LARPE Pascal, LABUSSIÈRE Patricia

Votants : 14

**Pouvoirs :**

VARAS-DIARRA Catherine a donné pouvoir à GUISET Jimmy

**Objet : Agence postale  
communale :  
renouvellement de la  
convention**

**Absent(s) :** VARAS-DIARRA Catherine

**Secrétaire de Séance :** Philippe BRISSEAUD

Madame le Maire indique au conseil municipal que la convention actuelle avec la Poste arrive à échéance le 29 juin 2024.

Dans le cadre du Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre la Poste et l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été négociée avec les modifications suivantes :

- une durée de convention entre 1 et 9 ans sans tacite reconduction, sachant que la Poste se réserve la possibilité d'arrêter le fonctionnement au bout de 6 ans ;
- une amplitude horaire minimum d'ouverture de 12 heures par semaine ;
- une offre de service élargie pour répondre aux besoins des habitants ;
- une rémunération valorisant l'activité : une indemnité forfaitaire mensuelle de 1335 euros est versée en 2024 à la commune. Si l'activité générée engendre un montant supérieur à cette indemnité forfaitaire garantie, la commune percevra une rémunération plus élevée ;
- une formation à distance plus accessible ;
- un suivi annuel.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de renouveler la convention avec la Poste, pour une durée de 9 ans ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Catherine BREARD



Emis le 03/04/2024, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le  
Affiché le.....1.7.AVR. 2024